

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23029</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 20 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Bérandère BAZANTAY à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTÉIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



**Dispositif « Argent de poche » : convention avec la Maison de l'emploi**

Alain ROBIN quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Depuis plusieurs années, la commune participe au dispositif « Argent de Poche ».

Celui-ci consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou de petites missions sur le territoire communal durant les congés scolaires. En contrepartie des tâches effectuées, les jeunes sont indemnisés.

La maison de l'emploi de Bressuire est chargée du développement de cette action sur le territoire de la communauté d'agglomération (informations, communication sur le dispositif, recrutement des jeunes et formalités administratives d'embauche).

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner les jeunes lors d'une première expérience professionnelle.
- Valoriser l'action des jeunes vis à vis des adultes, de la population en général.
- Permettre aux jeunes d'être indemnisés en échange d'une mission, d'un service rendu.
- Découvrir les métiers existants au sein d'une collectivité territoriale.

La mission est réalisée en demi-journée de 3 heures et elle est indemnisée à hauteur de 15 euros. Chaque jeune peut effectuer 33 demi-journées maximum par année civile.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel municipal. Ce dispositif débutera au mois de juillet au sein des services communaux.

Une charte d'engagement est signée au préalable par le jeune, les parents et la Ville de Bressuire.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le dispositif « Argent de poche » tel que présenté
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention annuelle de partenariat

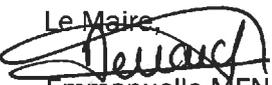
Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230323-DG\_DEL\_2023\_029-DE  
 Date de télétransmission : 23/03/2023  
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230323-DG\_DEL\_2023\_029-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023